



Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75007 Paris

Paris, le 2 Juillet 2020

Monsieur le Ministre,

Les médecins libéraux sont les partenaires privilégiés des hôpitaux et cliniques privés où ils exercent en toute indépendance, souvent avec leurs propres équipes et personnels.

Ce partenariat structurant a montré son efficacité face à la crise sanitaire : cliniques privées et médecins libéraux ont déprogrammé toutes les opérations qui pouvaient être reportées afin de mobiliser toutes les ressources du système de santé. De fait, les médecins libéraux et leurs équipes (infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc...) ont pris en charge un grand nombre de patients Covid, que ce soit au sein des établissements privés où ils exercent habituellement ou qu'ils soient allés renforcer les équipes médicales des hôpitaux publics, débordés face à l'afflux de patients, dans le cadre de conventions de mise à disposition. Leur mobilisation a été totale et décisive pour permettre au système de santé d'absorber la première vague épidémique.

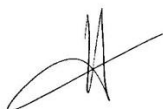
Pour qu'il soit à la hauteur d'une rénovation globale du système, le Ségur de la Santé doit répondre aux attentes de revalorisation et d'attractivité de l'ensemble des acteurs du système hospitalier, y compris les praticiens libéraux et leurs équipes qui exercent en établissements de santé privés. Les professionnels salariés des médecins libéraux (anesthésistes, de bloc...) qui travaillent quotidiennement et exclusivement en établissements de santé à leurs côtés, doivent être considérés de la même façon que leurs collègues travaillant en établissement de santé publics.

La FHP et l'ensemble des représentants des médecins libéraux demandent la juste reconnaissance de ces professionnels essentiels dans le fonctionnement des établissements de santé privés et la prise en compte de leur mobilisation dans les mesures salariales visant le personnel hospitalier.

Nous savons toute l'importance que vous accordez à ces enjeux majeurs de revalorisation et d'attractivité, et vous remercions vivement de votre attention sur le principe d'équité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Dr Philippe GASSER
Président Avenir Spé




Dr Philippe CUQ
Président du BLOC




Dr Marie Paule CHARIOT
Président de la
CNPCMEHP



Dr Jean Paul ORTIZ
Président du CSMF



Lamine GHARBI
Président FHP



Dr Jean-Paul
HAMON
Président FMF



Dr Philippe VERMESH
Président SML



Dr Christian-Michel ARNAUD
Président du SNARF



Emmanuel Loeb
Président Jeunes
médecins



Justin Breyse
Président ISNI

